

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Conseillers élus : 14
En exercice : 14
Présents : 10
Pouvoirs : 2
Absent excusé : 1
Absent non excusé : 1

Date de convocation : 09 décembre 2024

Étaient présents : Mme Charlotte ALBERT ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Catherine LECUYER ; Mme Patricia MELY ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER ; M. Dominique WEYANT.

Étaient absents excusés : M. Jean-Jacques ARNOUX a donné procuration à Mme Patricia MELY ; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond BECKER ; M. Damien FANCELLO.

Étaient absents non excusés : Mme Géraldine-Sophie CAPRON.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame La Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 23 septembre 2024.

Madame La Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DÉLIB : 6.1-049/2024 : POLICE MUNICIPALE - CONVENTION

Vu l'article L512-1 du Code de la Sécurité Intérieure permettant aux communes formant un ensemble de moins de 80 000 habitants d'un seul tenant d'avoir un ou plusieurs agents de police municipale en commun, compétents sur le territoire de chacune d'entre elles,

Considérant l'existence d'un dispositif communal de police municipale géré par la ville de Maizières-Lès-Metz,

Vu la proposition faite par la ville de Maizières-Lès-Metz,

Madame La Maire, propose au Conseil Municipal,

- d'accepter la proposition de la ville de Maizières-Lès-Metz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Madame La Maire à signer la convention relative à la mise en commun des agents de police municipale et des équipements.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 18 décembre 2024

Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20241216-2024DEL049-DE
Reçu le 19/12/2024

